



CHARTRE D'ADHESION

A L'Association AUTOMAC

INTRODUCTION

Cette chartre est destinée à chaque entreprise ou organisme désireux(se) d'adhérer à l'Association AUTOMAC regroupant les Fournisseurs de l'Industrie Automobile sur l'Espace Central.

SOMMAIRE	Pages
Comité de suivi	2
Règles de Bonne Conduite	2
Droits et Obligations de l'Association et de l'Adhérent	3
Acceptation de la Charte	4



LE COMITE DE SUIVI

Composition

Les Représentants AUTOMAC :

- Bureau AUTOMAC :
 - Président
 - Vice(s) Président(s)
 - Trésorier
- les Administrateurs

Rôle

Définir un principe de fonctionnement déontologique

Fonctionnement

Après acceptation de l'adhésion de l'entreprise ou de l'organisme, par les membres du Conseil d'Administration AUTOMAC, la Charte est signée par un des membres du bureau et par l'adhérent.

REGLES DE BONNE CONDUITE

Pourquoi des règles de bonne conduite?

- Cette charte permet aux membres du Conseil d'Administration d'identifier la pertinence d'un éventuel adhérent et d'en accepter son adhésion.
- Cette Charte permet à l'adhérent de connaître :
 1. Les Droits et Obligations de l'Association
 2. Les Droits et Obligations de l'Adhérent.

En signant la Charte, l'Adhérent s'engage et affirme sa volonté de participer dans la mesure de sa disponibilité aux actions AUTOMAC et à favoriser la concertation et les échanges avec les autres entreprises de l'Association.



Les Droits et Obligations

De l'Association AUTOMAC

Des Adhérents

Les Droits et Obligations de l'Association

- 1) AUTOMAC s'engage à mettre en avant la **Promotion des savoir-faire liés à l'automobile des territoires du Massif Central**
- 2) AUTOMAC s'engage à tout mettre en oeuvre pour **Faciliter et développer l'activité des Adhérents.**
- 3) AUTOMAC s'engage à **mettre à disposition des outils de services liés à vos besoins.**

Les Droits et Obligations de l'Adhérent

- 1) L'Adhérent s'engage à **mentionner dans sa communication, son appartenance à l'association AUTOMAC**
- 2) L'Adhérent s'engage à favoriser des **Consultations croisées entre adhérents.**
- 3) L'Adhérent s'engage à **participer aux opérations AUTOMAC et à partager ses expériences**

L'association des Droits et Obligations des Adhérents et d'AUTOMAC aboutit à :

- 1) **Une Veille technologique**
- 2) **Un Site Internet**
- 3) **Présence événementielle :**
sur les salons
... avec Stand AUTOMAC



- 4) **Journées Automac : visites des Entreprises**
- 5) **Réunions d'information et débat**





ACCEPTATION DE LA CHARTE

Je soussigné(e) (Nom, prénom)

Représentant l'entreprise ou l'organisme :

Raison Sociale

Adresse

Tél.

Fax.

E-mail

agissant en qualité de (P.D.G., D.G., Gérant, Directeur, ...)

1 - Déclare adhérer à l'Association AUTOMAC

2 - Déclare adhérer et accepter les principes de la présente charte.

Fait à

Le

(Nom et signature et cachet de l'entreprise/l'organisme)

(Nom et signature d'un des membres du CA automac)